

12

L'argent de la diaspora et le financement des infrastructures sociales urbaines et périurbaines de base en Afrique

Gérard Tchouassi

Introduction

Le terme de diaspora est d'un usage récent dans les sciences sociales (Bruneau 1995; Hovanessian 1998). Avant 1980 peu de travaux utilisent cette notion. L'association diaspora et peuple juif restait trop évidente pour que les chercheurs l'appliquent à d'autres groupes sociaux. Ce n'est qu'après 1980 que le concept de diaspora retiendra de plus en plus l'intérêt des chercheurs. D'ailleurs, des auteurs comme Médam (1993) relèvent que son usage est si fréquent qu'il en perd toute validité scientifique dès lors qu'il désigne de nombreux phénomènes migratoires caractérisés par la dispersion des populations originaires d'un espace national dans plusieurs pays récepteurs.

La primauté de la théorisation du concept de diaspora revient à la recherche anglo-saxonne. Gabriel Sheffer (1986) en fait remonter son apparition à l'article d'Armstrong (1976) et pense qu'il serait erroné de considérer que le terme de diaspora ne puisse s'appliquer qu'à la dispersion des Juifs, alors que d'autres diasporas ont existé, voire même les ont précédées (nabatéenne, phénicienne ou assyrienne). C'est ce qui nous amène à étudier les effets des transferts de la diaspora sur le financement du développement des services de base en Afrique.

L'accès aux services socio-économiques essentiels. (écoles, centres de santé, bornes fontaines, points d'eau potable, réseaux d'irrigation et d'assainissement, amélioration du type d'habitat, des voies de communication dont les routes, des places de marché urbain et périurbain, électrification² périurbaine, etc.) contribue à une amélioration massive des conditions de vie des populations en Afrique et participe au processus de développement. Il stimule les activités économiques et socioculturelles tout en améliorant la qualité de vie. Des solutions technico-économiques, financières et institutionnelles originales émergent pour équiper les zo-

nes périurbaines (le plus souvent rurales) difficilement raccordables au réseau national de services sociaux de base. L'extension de ces services sociaux demande une volonté politique et des investissements publics et privés.

Les sources de financement des infrastructures socio-économiques de base en faveur des individus, des groupes d'individus, des collectivités ou des municipalités sont multiples et proviennent de fonds assez diversifiés. Mais, ces financements présentent des atouts pour les pays en développement comme le Cameroun, élu au rang des pays pauvres très endettés (PPTÉ), et des contraintes dans la manière dont ils sont mis en œuvre. Les besoins en financement dépassent souvent les ressources³ publiques disponibles. Dès lors, comment financer le développement des infrastructures socio-économiques de base en Afrique ?

L'objectif de cet article est de faire le point sur les transferts des migrants et les mécanismes de financement existants d'une part et de montrer la contribution de ressources provenant de la diaspora dans la réalisation des activités socio-économiques pour le développement africain d'autre part.

Dans un premier point, sont analysées les données sur les transferts de fonds et des limites des mécanismes de financement habituels en Afrique en se basant sur l'expérience camerounaise. Dans un deuxième point, est mise en évidence la contribution de la diaspora dans le financement des infrastructures en Afrique puis, est dégagée une série de conclusions et recommandations.

Les transferts des migrants et les mécanismes de financement

Depuis quelques années, l'importance du montant des transferts monétaires de la diaspora⁴ dans les différentes régions du monde (voir les données du tableau 1) et dans certains pays africains conduit à s'interroger sur le rôle effectif de l'argent de la diaspora,⁵ les *migradevises*, sur le financement du développement de leur pays d'origine.

Les transferts de fonds des migrants

Ces transferts représentent des montants considérables même si comparés à d'autres régions du monde, l'Afrique subsaharienne reçoit une proportion encore minimale de transferts. Cette part s'élève pour l'année 2004 à 6,1 milliards de dollars US.

En Afrique, comme partout ailleurs dans le monde, la principale source d'information sur les transferts d'argent de la diaspora reste les statistiques de la balance des paiements du FMI et les études de la Banque Mondiale. Ces données sont souvent lacunaires pour un certain nombre de pays africains vu le nombre d'opérations qui s'effectuent dans les guichets *Western Union*, *Money Gram* et d'autres qui s'ouvrent même les dimanches et les jours fériés.

Tableau 1 : Transferts de la diaspora par région en milliards de Dollars US

| Régions | Transferts reçus (estimations 2004) |
|--|-------------------------------------|
| Asie de l'Est et du Pacifique | 20,3 |
| Europe et Asie Centrale | 12,9 |
| Amérique Latine et les Caraïbes | 36,9 |
| Moyen Orient et Afrique du Nord | 17,0 |
| Asie du Sud | 32,7 |
| Afrique au Sud du Sahara | 6,1 |
| Pays à faibles revenus et à revenus intermédiaires | 125,9 |

Sources : Calculs de l'auteur à partir de Ketkar S. et Ratha D. (2005)

On estimait en 1970 à environ 2 milliards de Dollars US, en 2001 à 72,3 milliards de Dollars, en 2002 à plus de 88 milliards de Dollars, en 2003 à près de 100 milliards de Dollars et en 2004 à plus de 126 milliards de Dollars, les flux officiels de transferts d'argent de la diaspora. Plus de 60 pour cent de cette somme va vers les pays en développement. Ce chiffre pourrait être doublé lorsqu'on comptabilise les transferts non officiels (touristes, voyageurs, courriers, etc.). Désormais, les transferts d'argent de la diaspora occupent la seconde place, seulement devancés par les Investissements directs étrangers (IDE), en tant que flux de capitaux en direction des pays en développement et dépassent largement l'Aide publique au développement (APD)⁶ (Wimaladharmas et al 2004).

Tableau 2 : L'argent de la diaspora comme une des sources principales de financement du développement en milliards de Dollars US

| Sources de financement | Montants par années en milliards de USD | | |
|---------------------------|---|------|------|
| | 1990 | 1995 | 2004 |
| IDE | 20 | 105 | 165 |
| APD | 50 | 59 | 69 |
| Transferts de la diaspora | 30 | 51 | 126 |

Sources : Calculs de l'auteur à partir de Ketkar S. et Ratha D. (2005)

Comme le montre clairement ce tableau, l'APD est passée de 50 milliards de dollars US à 69 milliards de 1990 à 2004. Pendant la même période, les transferts de fonds des migrants sont passés de 30 milliards à 128 milliards de dollars US. Si l'APD s'est accrue de 38 pour cent seulement, les transferts de fonds ont connu une expansion vertigineuse de 320 pour cent.

Inventaire des mécanismes de financement des services socio-économiques

L'inventaire des institutions, des instruments et des mécanismes des fonds de financement dont une de leurs missions est de soutenir financièrement l'accessibilité aux services socio-économiques en Afrique et particulièrement au Cameroun, constitue le cadre d'analyse de cette contribution. Ces services concernent les logements, l'amélioration de l'habitat, des places de marché, l'accès à l'eau potable, à l'électricité, à la santé, à l'éducation, aux infrastructures de communication (routes périurbaines et rurales), téléphones, etc. Nous les avons regroupés en plusieurs catégories : les mécanismes de financement publics, des institutions financières, des organisations de la société civile et les mécanismes de financement bilatéraux ou multilatéraux.

Mécanismes de financement public

Les divers mécanismes nationaux de financement des activités socio-économiques urbaines et périurbaines sont constitués de fonds provenant du budget d'investissements publics à travers les différents Ministères qui s'y impliquent ; des fonds provenant des contribuables et gérés par les organismes publics notamment le Fonds d'équipement et d'intervention intercommunal⁷ (FEICOM) et le Crédit Foncier du Cameroun⁸ (CFC).

Les projets sociaux urbains de développement financés sur le budget d'investissements publics ont la particularité que l'enveloppe financière allouée est assez grande et couvre tout le territoire national. Ces projets concernent presque tous les domaines spécifiés plus haut. Mais dans l'exécution des dits projets urbains et périurbains, on constate des retards dans la signature et la mise en place des différents protocoles (à cause, peut-on dire, de la lourdeur administrative). Ce qui prolonge les délais de livraison et de paiement et parfois rend inexécutables certains projets.

Au niveau des communes et des collectivités décentralisées, l'allongement des délais d'octroi des subventions et de la quote-part des centimes additionnels communaux provoque l'inachèvement de certains projets sociaux urbains et périurbains. Les subventions spécifiques reçues par les communes ont la particularité qu'elles sont destinées dans certaines régions et concernent des domaines assez spécifiques du développement de la ville. L'enveloppe financière allouée est relativement faible. Les fonds destinés au financement des projets sociaux communaux sont des capitaux publics qui proviennent en grande partie des centimes additionnels communaux (Tchouassi 2004).

Un des atouts des financements obtenus par les communes auprès du FEICOM est qu'ils permettent de financer directement le développement des infrastructures sociales urbaines sans distinction de villes. Cependant, les contraintes sont telles que les prêts que cet organisme accorde sont généralement à court

terme. Pourquoi ne pas développer des instruments de financement à moyen et long terme car, nous savons que par exemple pour financer la construction d'un logement à but lucratif en milieu urbain ou périurbain et avoir un retour sur investissement, les crédits contractés doivent avoir un terme de remboursement moyen ou long.

Mécanismes du financement des institutions financières

Les autres institutions de financement des projets sociaux urbains et ruraux peuvent être formelles ou informelles.

Mécanismes de financement formel

Sur le plan strictement formel, le Crédit Foncier du Cameroun et les banques⁹ financent principalement ou secondairement ces types d'activités. Au Crédit foncier, les fonds destinés au financement des projets sociaux de construction des infrastructures sociales urbaines, les logements publics ou privés, sont des capitaux publics et privés qui proviennent en grande partie de la « *taxe foncière* » provenant des contribuables et des « *retenues crédit foncier* » provenant des salariés de la fonction publique, des entreprises publiques et para publiques, et des entreprises privées. Le financement à crédit octroyé par le Crédit Foncier du Cameroun est destiné à la clientèle ayant versé sur une certaine période ses « *retenues crédit foncier* ». Un formulaire de demande de crédit-logement assorti de conditions est mis à la disposition de la clientèle. Le crédit octroyé est le plus souvent à moyen et long terme. Ce crédit permet l'acquisition des terrains urbains, la viabilisation ou la construction des logements urbains privés ou sociaux. Le Crédit Foncier du Cameroun, au lieu de jouer pleinement son rôle dans le financement à moyen et long terme de l'habitat social ou privé des particuliers, s'est beaucoup plus transformé en banque commerciale. Il effectue des opérations qui sont réservées aux seules banques commerciales notamment le paiement des salaires des fonctionnaires.

Les banques commerciales, du fait du caractère plutôt court de leurs ressources financières, ne peuvent pas assurer le financement du développement des infrastructures sociales des villes camerounaises. Cette opération nécessite des financements à moyen et long terme. L'incapacité de ces banques de fournir des financements à moyen et long terme résulte directement de leur structure, de la politique monétaire de la région et des dates d'échéances de leur passif. La plupart des passifs de ces institutions sont constitués de dépôts à vue et de dépôts d'épargne à court terme. Accorder des prêts à long terme créerait une inadéquation sérieuse des dates d'échéances entre actifs et passifs de ces institutions. Au niveau de certaines banques commerciales camerounaises, des produits financiers notamment l'« *épargne logement* » assortis des garanties dissuasives sont mis en place pour améliorer l'habitat de la clientèle. Ces produits exigent au préalable un minimum d'épargne du demandeur. L'État ne peut-il pas mettre sur pied une politi-

que de financement à moyen et long terme de l'habitat des particuliers, des logements sociaux et générateurs de revenus au niveau des banques commerciales ?

Par ailleurs, les institutions de microfinance recouvrent à la fois les opérations d'épargne, de crédit, de transfert d'argent et d'assurance. De nos jours au Cameroun, les établissements¹⁰ de microfinance permettent de redonner confiance aux populations exclues des systèmes classiques de financement en leur accordant de petits crédits pouvant financer l'amélioration de leur habitat en milieu urbain et périurbain. L'utilisation d'une partie de l'épargne collectée pour le financement de la construction des logements urbains présente un certain nombre d'avantages. Elle permet de répondre aux besoins en logement des ménages ; elle contribue au financement de l'urbanisation de nos villes, etc. Les établissements de microfinance octroient de petits crédits à court et moyen terme pour le financement des infrastructures urbaines. Les expériences très prometteuses ont montré la possibilité de créer des systèmes de crédit fondés sur la mobilisation de l'épargne des populations.

Mécanismes de financement informel

Les tontines sont des regroupements informels de personnes qui mobilisent leurs épargnes dans le but de s'entraider mutuellement. Au Cameroun, il existe plusieurs variantes de tontines selon la destination des fonds. Lorsque les fonds sont destinés à financer l'habitat, à la fin du cycle de la tontine, tous les membres doivent être propriétaires d'un logement. C'est le bureau de la tontine qui s'occupe de toutes les opérations : achat de terrain, aménagement et viabilisation du site, construction des bâtiments selon le plan arrêté, etc. La spécificité de cette tontine est que la durée d'un cycle est très longue et les membres se recrutent suivant une procédure assortie de conditions financières très strictes. Pour les tontines financières, le bénéficiaire de la cagnotte utilise souvent les fonds qui lui sont remis pour financer l'amélioration de son habitat. Dans tous les cas, la tontine constitue un des moyens de financement du développement des infrastructures sociales urbaines, en particulier les constructions de l'habitat. Les fonds octroyés sont remboursés à court, moyen et long termes.

L'inconvénient est que ces fonds sont réservés à une catégorie de personnes et aux participants des associations tontinières. En finançant sur leurs fonds propres la construction où l'amélioration des infrastructures sociales notamment les logements, les particuliers jouent un rôle très important dans le développement urbain du Cameroun. Les particuliers financent sur leurs fonds propres la construction d'ouvrages sociaux d'assainissement (égouts, puisards, caniveaux, puits, sources, etc.), les branchements aux réseaux d'eau potable et d'électricité. Dans certains quartiers urbains ou péri urbains, l'extension de ces infrastructures sociales de base se fait individuellement ou en groupe. Cette forme de financement reste très limitée au Cameroun à cause de la pauvreté, de la précarité et de la rareté des ressources financières.

Mécanismes de financement des organisations de la société civile

Certaines organisations de financement du développement des projets sociaux urbains et périurbains sont les associations nationales, les groupes d'initiative commune, les organisations non gouvernementales, et les organisations caritatives.¹¹ Le financement des opérations à l'échelle du quartier est stratégique pour l'accès aux logements et aux multiples services sociaux de base en ville. L'ingénierie financière en la matière combine plusieurs volets : l'existence d'un capital national de maîtrise d'ouvrage ou de promotion, public ou privé ; le financement international des projets urbains ; la mobilisation de l'épargne nationale ; l'appui aux projets de la coopération décentralisée ou des ONG, etc. Dans certains cas, une capacité d'endettement des collectivités est requise. Dans le cadre de l'amélioration et de l'assainissement des infrastructures sociales de certains quartiers urbains et périurbains, les financements octroyés ne transitent pas nécessairement par les caisses des organismes publics ou par les caisses des organismes bi ou multilatéraux. Quelquefois, des fonds sont reçus par les associations nationales des associations sœurs implantées à l'étranger ou des élites intérieures ou extérieures des quartiers urbains. Ces fonds, le plus souvent considérés comme des aides, sont utilisés pour la viabilisation des pistes des quartiers, pour la construction et l'assainissement des toilettes ou pour l'entretien et le curage des caniveaux. Ce type de financement doit être relayé par des cotisations des populations bénéficiaires des ouvrages sociaux construits ou entretenus pour leur pérennité.

Mécanismes de la coopération bilatérale et multilatérale

Sur le plan international, les mécanismes de financement bi ou multilatéraux concernent les fonds mis en place dans le cadre de programmes spéciaux¹² avec le Cameroun. Ils concernent des groupes ciblés de la population, localisés dans certaines villes et centrés sur quelques secteurs sociaux notamment l'amélioration, l'assainissement et le développement des infrastructures urbaines dans le cadre de la réduction de la pauvreté. Le fonds social de développement (FSD) est un mécanisme de financement d'utilité sociale mis en œuvre par les services de la coopération française. Il a pour vocation de répondre à un besoin social identifié au niveau d'une ville.¹³ Il est exprimé directement par les populations concernées ou par des représentants de ces populations. Il peut s'agir de groupes constitués (associations, organisations non gouvernementales, groupes d'initiative commune, congrégations, etc.), de pouvoirs publics (mairies, ministères, etc.), etc. Ces financements interviennent aussi bien dans le secteur de l'urbanisme que dans d'autres. Une participation des bénéficiaires au financement du projet social urbain et périurbain est obligatoire. Elle peut prendre plusieurs formes : les contributions financières, les fournitures de terrain, de locaux, de matériaux, de matériels ou d'équipements pour la réalisation du projet social, la main d'œuvre, les études pour la conception et la réalisation du projet, etc. La contrainte de ce type de

financement est liée à la durée relativement courte d'exécution du projet et son montant pas très consistant.

Le Contrat de désendettement et de développement (C2D)¹⁴ comporte : l'échéancier qui précise les montants concernés et la procédure de refinancement par les dons ; le choix des grands secteurs d'intervention ; la mention du comité d'orientation et de suivi co-présidé par l'ambassadeur de France et le gouvernement camerounais et ouvert aux organisations de la société civile. Les modalités du C2D prévoient que le Cameroun continue de payer sa dette publique vis-à-vis de la France qui, aussitôt, versera au Cameroun la somme correspondante afin de l'affecter au financement des opérations de réduction de la pauvreté, une fois le remboursement effectif constaté. Il faut ici relever que cette opération s'inscrit dans une longue période qui peut atteindre deux ou trois décennies.

L'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (Tamba 2001) est le fruit d'un accord entre les créanciers officiels visant à aider les pays les plus pauvres, les plus lourdement endettés à s'affranchir d'une dette intolérable. Elle permet à ces pays de concentrer leurs énergies sur la mise en place des politiques et des institutions qui sont les fondements d'un développement durable et de la réduction de la pauvreté. Les fonds alloués à ce programme varient d'un pays à un autre. Le montant de l'allègement de la dette représente cependant un apport appréciable pour le financement des projets de développement pouvant favoriser la réduction de la pauvreté. Concernant le secteur des infrastructures sociales, les axes prioritaires sont : l'entretien du réseau routier, l'aménagement urbain, l'accès à l'eau potable, l'adduction d'eau, l'amélioration de l'offre d'énergie électrique et d'eau potable.

En outre, il est demandé de préciser dans le dossier de manière détaillée le plan des dépenses (établissement, équipement, fonctionnement, appropriation). Il s'agit de partir des frais de premier établissement jusqu'au frais d'évaluation en cours et ex-post. Le plan de financement doit mettre en exergue les contributions propres, le financement PPTE et autres financements. Il permet de ressortir en détail la contribution des bénéficiaires, celle de l'agence d'exécution, de ses partenaires et le financement attendu du programme PPTE. Il est important de préciser dans le dossier si le projet est générateur de revenus ou non. Une des contraintes des financements PPTE se situe au niveau de la complexité des procédures : du dépôt du dossier de demande jusqu'au déblocage des fonds en passant par la signature du protocole d'accord. Les fonds sont débloqués tardivement alors que la pauvreté continue de faire des ravages.

Le Programme d'appui aux capacités décentralisées de développement urbain (PACDDU) intervient dans les volets institutionnels, investissement et renforcement des capacités. De manière régulière les appels à proposition de projets sont lancés dans les domaines du logement, des infrastructures, des équipements et de l'environnement urbain. Les propositions de projets sociaux sont initiées

par les organisations sociales de base des villes concernées. Le mécanisme d'élaboration des projets dans ce cadre est assez complexe. Dans l'élaboration des projets PACDDU, il y a un acteur important appelé « *organisme correspondant* » dont la fonction principale est d'assister les groupes de base dans les démarches d'identification, de montage, de présentation et de suivi des micro projets. Il joue le rôle de « *structure porteuse* » sans constituer un écran entre les groupes sociaux de base et le PACDDU. Le processus de sélection des projets fait intervenir un certain nombre d'opérateurs. L'apport des bénéficiaires est de 20 pour cent qui peut être en espèces ou en nature. Les projets sociaux classés comme des petits investissements municipaux sont portés par la commune. Les conditions requises pour l'obtention de ce type d'intervention ne sont pas assez claires. Ce qui constitue une des contraintes de ce type de financement.

Nous avons montré les contraintes que soulèvent les mécanismes de financement habituels, anciens et nouveaux. Dans ce contexte, une question se pose : la diaspora africaine, considérée comme la sixième région d'Afrique, peut-elle contribuer au développement du continent ? En effet, dans les modèles de développement des « *quatre dragons* », l'un des pays asiatiques doit son développement à sa diaspora qui, grâce à un retour massif vers le pays d'origine, a contribué à son essor. La diaspora africaine qualifiée et éparpillée partout dans le monde entier peut-elle être considérée comme un levier pour le continent ? Face à la problématique du financement du développement, les devises des migrants africains ou migradevises peuvent-elles favoriser le financement des infrastructures et services sociaux de base en Afrique ?

Migradevises et financement du développement des infrastructures socio-économiques de base

Un des grands avantages de l'émigration est justement le rapatriement des fonds par les émigrés vers leur pays et région d'origine. Ces fonds sont énormes lorsqu'on jette un regard sur la balance des paiements de chacun des pays à forte émigration,¹⁵ ou globalement, sur les statistiques financières du Fonds Monétaire International. Mieux encore, ces données statistiques ne sont que des estimations, sans compter les envois d'argent qui se font toujours de main à main par les touristes. Parfois, ces fonds sont tellement importants qu'ils sont même comparables à certaines grandeurs macroéconomiques telles que les importations, les exportations, le PIB, les flux sur les marchés financiers, l'aide publique au développement, les investissements directs étrangers, etc.

L'évolution des migradevises à destination des pays africains

Le montant des migradevises dépend du pays d'accueil des émigrés, du type d'activité exercée et du poste qu'ils occupent, mais aussi du nombre d'années passées à l'étranger. Le tableau 3 donne l'évolution des migradevises à destination des pays d'Afrique au sud du Sahara.

Tableau 3 : Transferts d'argent officiels annuels vers certains pays d'Afrique au sud du Sahara (en millions de Dollars US).

| Pays | 1980 | 1985 | 1990 | 1995 | 1999 |
|---------------|-------|-------|-------|-------|--------|
| Nigeria | 12,8 | 10,1 | 10,1 | 803,6 | 1301,1 |
| Côte d'Ivoire | - | - | 40,4 | 151,1 | 137,7 |
| Sénégal | 74,8 | 55,1 | 90,8 | 86,5 | 92,8 |
| Mali | 59,4 | 67,0 | 106,9 | 112,1 | 83,8 |
| Bénin | 77,0 | 38,1 | 88,8 | 92,4 | 72,8 |
| Cap-Vert | 40,1 | 20,0 | 56,0 | 104,0 | 68,5 |
| Burkina Faso | 150,3 | 125,9 | 139,7 | 88,7 | 66,7 |
| Ghana | 0,5 | 0,4 | 6,0 | 17,3 | 30,7 |
| Niger | 5,9 | 2,1 | 13,1 | 6,3 | 7,2 |
| Togo | 9,9 | 15,4 | 26,9 | 15,0 | 0,0 |
| Cameroun | 11,0 | 46,7 | 60,6 | 28,2 | - |

Source : Calculs de l'auteur à partir de Tchouassi (2004)

Selon l'Office des Changes du Maroc, les transferts¹⁶ financiers des Marocains résidant à l'étranger ont atteint en 2001 et 2002 respectivement 36 858,1 millions de Dirhams (environ 3100 millions de Dollars US) et 31 707,9 millions de Dirhams (environ 2800 millions de Dollars US) soit en pourcentage du PIB de la même année 9,62 pour cent et 7,97 pour cent. Pour l'année 2003, les transferts financiers s'élèvent à plus de 37 milliards de Dirhams (environ 3200 millions de Dollars US). En moyenne, les transferts financiers des marocains de la diaspora représentent 43 pour cent des exportations et 117 pour cent des recettes touristiques. Depuis les années 1980, les transferts de la diaspora marocaine sont presque toujours à la hausse mais ont connu des hauts et des bas dus à l'environnement économique international, aux générations d'émigrés qui n'ont pas les mêmes motivations et le même attachement avec leurs pays et leurs familles d'origine.

Les diasporas africaines jouent un rôle non moins important dans les efforts du développement local dans leurs pays respectifs. Leurs actions sont remarquables dans les activités d'économie sociale où les associations¹⁷ « diasporiques » prennent des initiatives seules et/ou en partenariat avec des mouvements associatifs du Nord. C'est le cas, par exemple, de l'engagement volontaire formel des émigrants dans les activités de développement économique, social et culturel de leurs localités ou régions d'origine. Il peut s'agir d'expédition de biens en nature, de

transferts de fonds « *institué*s » (des retenues sur salaire effectuées par les services sociaux de retraites, d'allocations familiales, etc.). Ces apports de la diaspora peuvent représenter une source appréciable de financement.

Dans les années 1990, pour le Sénégal, les transferts de la diaspora représentaient plus de 132 millions de Dollars US et l'aide publique française au développement se chiffrait à 250 millions de Dollars US. Les transferts de la diaspora malienne en France se chiffraient à 25 millions de Dollars US et l'aide publique française à 93 millions. Pour la Côte-d'Ivoire, la part de sa diaspora était de 21 millions de Dollars alors que l'aide publique de la France s'élevait à près de 305 millions de Dollars US (Condamines 1993). Ces apports peuvent se comparer favorablement à certains postes de la balance commerciale de certains pays. Ainsi, en 1994 pour le Sénégal par exemple, les envois de ses ressortissants en France étaient au même niveau que les exportations de la production d'arachide. Dans de nombreuses localités de la plupart des pays africains, les envois des diasporas constituent la seule et souvent l'unique source de revenus des individus et des familles restés au pays (Dembélé Moussa 2001).

La contribution de la diaspora au développement socio-économique de l'Afrique

Le plus souvent, les africains de la diaspora s'organisent de façon formelle dans des associations pour œuvrer, en partenariat avec les compatriotes restés au pays, à la réalisation des projets socio-économiques de développement dans leur localité d'origine. De nouvelles formes de coopération ont vu le jour au courant des années 1990. Il s'agit notamment du partenariat entre les associations « *diasporiques* », les mouvements associatifs ou les Organisations non gouvernementales (ONG) du pays hôte. C'est notamment le cas des émigrés sahéliens en France. L'exemple le plus connu et souvent cité est celui des associations des diasporas de la vallée du fleuve Sénégal (Mauritanie, Sénégal et Mali).

Ces associations de partenariat et de solidarité internationale ont joué au cours des années et continuent de jouer un rôle non moins important dans le développement local (Dewitte 1995 ; Condamines 1993) et dans le financement du développement des infrastructures urbaines et périurbaines de base. Leurs interventions ont permis de doter des pans entiers de villages et de localités semi rurales et urbaines d'infrastructures de base, c'est-à-dire d'écoles, de dispensaires, de centres de santé, de silos de stockage de céréales, d'aménagement de périmètres irrigués, de constitution de banques céréalières, de réseaux d'eau potable et d'assainissement, etc.

Les diasporas africaines participent également à des activités relevant de l'économie sociale :¹⁸ développement de micro financements, transports, bâtiments sociaux, habitats, coopératives dans divers secteurs sociaux, etc. (Dembélé Moussa 1999). Le sociologue Babacar Sall a été séduit par le cas de la diaspora sénégalaise

qui réside en Italie. En effet, en janvier 1996, écrit-il, « *j'ai assisté au Sénégal à un événement significatif de ce phénomène. Il s'agit de l'électrification par les émigrés résidant en Italie de N'Diaye Tioro, village situé à 150 km de Dakar sur la nationale* ». Des exemples de ce genre abondent en pays toucouleur et soninké et dans d'autres pays africains. En outre, des centres de santé, des écoles ou des bureaux de poste sont installés partout en Afrique grâce aux migradevises, aux transferts de l'épargne émigrée ou aux solidarités endogènes (Sall 1996).

Dans certaines régions d'Afrique, par le biais d'associations d'émigrés ressortissant d'une même région, des fonds mis en commun ont servi au financement du développement social de la région à travers l'installation d'équipements de distribution d'eau potable, la construction d'écoles ou de centres de santé communautaires, l'aide en cas de catastrophes naturelles. Comme cela a été le cas lors du tremblement de terre au Nord du Maroc (Al Hoceima) en février 2004. Des fonds considérables issus de la diaspora marocaine ont été levés en quelques jours pour subvenir aux besoins des sinistrés. Un autre cas aussi révélateur est celui de l'association des émigrés de la vallée du fleuve Sénégal en France qui a permis la réalisation de plus de 330 grands projets sociaux¹⁹ de développement par les transferts réguliers d'argent de la diaspora. La construction du grand hôpital de Touba (au centre nord du Sénégal) est financée par l'argent de la diaspora sénégalaise. Cela a du coup amélioré le cadre de vie et le bien-être social des dites régions.

Au Burkina Faso, les sommes importantes issues de la diaspora servent à faire vivre des familles entières. L'argent est utilisé pour l'achat de nourriture, le paiement des frais de scolarité ou des soins de santé, le financement de mariages, l'achat de bœufs, de charrues ou d'engins de locomotion pour l'agriculture, l'investissement en moulin à grains, l'ouverture des commerces (boutiques), la réalisation des placements, l'achat des parcelles de terre à cultiver, la construction ou l'amélioration des maisons d'habitation. Par ailleurs, au Mali, l'effet de l'argent de la diaspora est ambigu. En effet, ce pays est le plus souvent cité en exemple en raison des péripéties d'immigrés renvoyés ou expulsés de la France. Depuis ce moment, la manne financière s'est alors réduite d'un coup, ce qui permet de mesurer les différences entre « *l'avant* » et « *l'après* » (Nforgang et Ouattara 2004).

Dans la région de Kayes où les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'agriculture et à l'élevage, 80 pour cent des habitants sont ruraux mais leurs ressources principales sont tirées du commerce. Les émigrés maliens de France ont financé l'installation d'équipements permettant la fourniture d'électricité, soit environ 80 000 Dollars US, la construction de retenues d'eau et de périmètres irrigués pour l'agriculture, la réalisation de forages pour l'eau potable, autant de réalisations qui permettent aux populations tant urbaines que rurales d'atteindre l'autosuffisance alimentaire. Dans la petite ville de Yélimané, de grandes villas équipées de téléphone à domicile, surmontées d'antennes paraboliques, ont été

construites grâce à l'argent de la diaspora. Cette ville possède un petit aérodrome qui permet aux membres de la diaspora malienne de rendre visite à leur famille.

Au Cameroun, notre descente sur le terrain nous a permis de constater que les importateurs ne transportent plus les espèces pendant leurs voyages à l'étranger, mais ils effectuent toutes leurs transactions commerciales et financières à l'étranger avec l'épargne que des frères de la diaspora ou des compatriotes mettent à leur disposition sur place. Évidemment, il s'agit des frères et des compatriotes très proches et connus depuis de longue date et avec lesquels un « *capital confiance* » s'est établi (Tchouassi 2004). Dès le retour au pays et après la vente de leurs marchandises, l'importateur procède au remboursement selon les instructions du migrant.²⁰ Aussi à l'occasion des différents séjours des membres de la diaspora camerounaise dans leur pays d'origine, ceux-ci ne manquent-ils pas de poser des actes pour la contribution au financement du développement des services sociaux urbains et périurbains de base.

On sait aussi que l'émigration des travailleurs qualifiés et des professionnels draine généralement des richesses privées nationales dans les pays hôtes. Dans le cas de l'Afrique Subsaharienne, 34 pour cent de ces richesses se trouveraient actuellement dans les pays d'accueil de ses diasporas (Meyer, Kaplan et Charum 2001). Des politiques fiscales et monétaires incitatives mises en vigueur par les États africains, pourraient inciter les diasporas à épargner et à investir dans leur pays et région d'origine. Bref, les africains de la diaspora contribuent, pour une part non moins importante, à l'effort du financement du développement socioéconomique du continent.

Conclusion, enseignements et recommandations

La mise à contribution de l'argent de la diaspora dans le financement du développement des infrastructures socio-économiques de base des pays africains est un phénomène assez complexe et multiforme. En effet, cette contribution se présente sous des formes monétaires ou non et se traduit par des actions assez diverses. Ce phénomène que nous avons analysé dans cet article est caractérisé par des asymétries entre le centre et les périphéries du système mondial. Il procède par des intermédiaires et des canaux de mobilité ou de circulation du capital humain, social et financier. L'apport « *diasporique* » met en relation au moins deux catégories d'acteurs sociaux : l'*Homo aconomicus* et l'*Homo donator* (Assogba 2002) qui définissent le cadre philanthropique du migrant africain.

Aussi efficiente que les grandes structures d'aide internationale avec ses nouveaux mécanismes, la diaspora africaine plus en prise avec les réalités du continent africain, est amenée à jouer un important rôle d'intermédiation dans le financement des besoins essentiels de base et élémentaires. L'argent de la diaspora africaine constitue, de nos jours, une ressource privilégiée du financement du développement de l'Afrique. L'Union Africaine a invité la diaspora africaine à prendre

une part active au développement de la région et a décidé d'amender la charte de l'organisation afin « *d'encourager la participation à part entière de la diaspora africaine considérée comme un élément important du continent* ».

Il ressort que sur le plan africain, les gouvernements africains à travers leur budget d'investissements publics, financent les projets sociaux de développement du secteur urbain et périurbain. Les organismes financiers étatiques contribuent eux aussi au financement des activités du secteur urbain en octroyant des subventions et des prêts aux collectivités décentralisées et en prenant des participations dans le capital des entreprises dont la mission est l'aménagement, la réhabilitation, l'assainissement et la construction des infrastructures urbaines. Les banques classiques, en distribuant des crédits à court terme, ne peuvent pas financer directement les activités du secteur urbain et périurbain africain. De nouveaux produits relevant de la microfinance permettraient, à travers les petits crédits qu'elle octroie, de financer l'amélioration de l'habitat des populations. Des relations financières informelles (tontines) et amicales (associations sœurs nationales ou internationales) favorisent le financement de l'amélioration et de l'assainissement du développement social urbain.

Sur le plan international, le fonds social de développement est un mécanisme de financement d'utilité sociale mis en œuvre par les services de la coopération française. Il a pour vocation de répondre à un besoin social identifié au niveau d'une ville. L'initiative PPTTE permet au Cameroun de concentrer ses énergies sur la mise en place des politiques et des institutions qui sont les fondements d'un développement durable et de la réduction de la pauvreté.

Quelles nouvelles stratégies de financement peut-on créer pour renforcer celles existantes ? Au niveau des institutions financières, il est possible de créer des micro fonds de financement des projets de développement des infrastructures sociales urbaines et périurbaines ; au niveau des organismes financiers étatiques, il est possible d'instaurer d'autres types de prêts avec des taux d'intérêt bas et remboursables à moyen et long terme.

Les États africains, dans le cadre de leur politique de décentralisation, continuent de jouer un rôle très important dans le développement des infrastructures sociales urbaines et périurbaines en créant des conditions de base d'acquisition des terrains, en assurant l'accès à la sécurité foncière, en favorisant le respect de la liberté d'association, en menant une politique permettant d'orienter l'épargne vers le crédit au logement, etc. C'est aussi de cette manière que la lutte contre la pauvreté pourrait être menée.

Des réformes du secteur financier relancent ou établissent le rôle du secteur bancaire national efficace dans les financements à long terme. Ces réformes sont indispensables pour augmenter la part des ressources domestiques dans le financement des infrastructures sociales urbaines et périurbaines. Les banques commerciales pourraient jouer un rôle important en filtrant et en surveillant les com-

portements et les projets d'investissement à elles soumis, en développant et en entretenant des relations à long terme avec la clientèle.

Il est nécessaire de mettre en place des mécanismes financiers innovateurs (en l'occurrence l'argent transféré par la diaspora africaine) pour assurer la participation des populations au développement des infrastructures sociales urbaines et périurbaines de base.

La concertation avec les migrants²¹ est d'autant plus nécessaire qu'ils mobilisent beaucoup mieux que les États l'adhésion et la participation active des zones urbaines et périurbaines aux processus de développement. Il est donc souhaitable et impératif, peut-être à partir des opportunités qu'offre le « *co-développement* »,²² de réfléchir sur les modalités concrètes de mise en œuvre d'une réelle coopération entre les différents acteurs du développement local. Cette coopération permettrait de s'assurer de l'inscription effective des projets collectifs dans le plan général de la politique étatique de financement du développement des besoins sociaux essentiels des populations. Les bailleurs de fonds bi ou multilatéraux devraient étendre les différents mécanismes de financement sur toute l'étendue du territoire national des pays africains. L'enveloppe financière devrait être augmentée en même temps que sa durée pour le financement de certains projets relatifs à une catégorie d'infrastructures sociales urbaines et périurbaines de base.

Il est paradoxal que les montants des transferts de la diaspora qui, pour certains pays, sont supérieurs à l'aide publique au développement reçue, soient traités comme s'ils n'existaient pas. Un travail d'ingénierie financière devrait aboutir à la mise en place de circuits financiers favorisant l'investissement de l'épargne issue de l'immigration dans le développement, en particulier dans les domaines des infrastructures sociales de base, de la création d'activités génératrices de revenus et d'emplois.

La création de nouvelles sources de financement du développement est encouragée dans le « *Consensus de Monterrey* ». ²³ Une étude sur la question a examiné des sources novatrices de financement du développement : la création d'une taxe mondiale sur l'environnement, d'une taxe sur les transactions financières internationales (taxe Tobin); la possibilité de créer des Droits de tirage spéciaux (DTS) destinés au financement du développement; la création d'une Facilité internationale de financement du développement; la mise en place d'une loterie internationale et de bons du trésor internationaux; et la facilitation des transferts de fonds des travailleurs migrants vers leur pays d'origine. Très récemment, la France avec un groupe de plus de soixante pays, a proposé la création d'une taxe sur les billets d'avion pour contribuer au financement du développement.

Notes

1. Le dictionnaire Larousse définit une diaspora comme « la dispersion d'un peuple ou d'une ethnie à travers le monde ». L'histoire de la diaspora remonte très loin. Entre le XIe et le XIXe siècle, après une longue série d'invasions, de déportations et de massacres, il s'est constitué une petite diaspora arménienne composée de marchands, d'ecclésiastiques et d'intellectuels, principalement en Russie, en Pologne, en Europe occidentale et en Inde. Les grandes vagues de migrations ont repris depuis la fin du XIXe siècle. On en dénombre quatre; elles forment la diaspora arménienne
2. L'électricité fait partie des infrastructures sociales de base (Massé 2004).
3. De plus en plus des voies s'élèvent contre les effets pervers du développement tout court qui entretiendrait l'assistanat. La commission for Africa a mis en exergue la nécessité de diversifier l'utilisation des revenus des africains de la diaspora à travers entre autre le financement de la micro entreprise et des infrastructures urbaines et périurbaines de base en Afrique.
4. La diaspora est également synonyme de transferts monétaires, d'épargnes et d'investissements. Elle contribue à la réalisation des objectifs sociaux (éducation, santé, environnement, écologie, etc.) (Wets 2004).
5. Les membres de la diaspora sont souvent considérés comme des agents de développement pouvant renforcer la coopération entre le pays d'accueil et le pays d'origine (Wets 2004).
6. Il faudrait au minimum doubler le montant des apports d'Aide publique au développement versés en 2001 pour réaliser les 8 Objectifs du Millénaire pour le Développement d'ici à 2015.
7. Le FEICOM est un établissement public administratif doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Il est placé sous la tutelle technique du Ministère chargé de l'Administration territoriale et de la décentralisation et sous la tutelle du Ministère chargé de l'Économie et des Finances. Il a pour missions essentielles : l'entraide entre les communes notamment par des contributions de solidarité et des avances de trésorerie, le financement des travaux d'investissement communaux et intercommunaux, la centralisation et la distribution des centimes additionnels communaux.
8. Le Crédit Foncier du Cameroun est une institution spécialisée de l'État qui a pour mission principale de financer les mutations des villes camerounaises et le développement des infrastructures sociales urbaines, par exemple la construction des logements, l'aménagement et la réhabilitation des ouvrages sociaux urbains. Ces ouvrages peuvent être générateurs de revenus ou à caractère social. Le Crédit Foncier du Cameroun est un établissement public administratif doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.
9. La Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC), dans le but de financer les activités économiques des États de l'Afrique centrale, avait élaboré des instruments monétaires notamment le taux d'escompte préférentiel et les opérations hors cote. Le taux d'escompte préférentiel était réservé aux opérations ou secteurs que l'État souhaitait soutenir. En particulier, des crédits à moyen terme étaient destinés au financement de l'habitat social (Tchouassi 2005).
10. Ces structures, dans leur diversité, présentent un intérêt immense. Leurs produits financiers sont assez adaptés aux conditions socio-économiques, aux us et coutumes

des populations et à la nature des processus d'accès au logement. C'est le cas de la Mutuelle communautaire de croissance (MC2), mise en place par Afriland First Bank, qui relie la mobilisation de l'épargne à l'accès au crédit. Ayant défini de nouvelles modalités d'octroi de crédit, à la MC2 la garantie sociale et solidaire remplace ou complète les garanties classiques (hypothèque d'un bien meuble ou immeuble, etc.).

11. Les subventions et les dons reçus par les organisations caritatives jouent un rôle important dans le financement du développement des infrastructures sociales urbaines au Cameroun. Les associations caritatives qui constituent un trait d'union entre l'église et les populations continuent de favoriser à leur façon l'amélioration, l'assainissement et le développement des infrastructures sociales urbaines et périurbaines.
12. Nous analysons ici le Fonds social de développement, le Contrat désendettement développement (C2D), l'Initiative pays pauvres très endettés et le Programme d'appui aux capacités décentralisées de développement urbain (PACDDU) qui est un programme de l'Union européenne. Les principes généraux de ces mécanismes sont quasiment les mêmes que ceux des projets issus de l'initiative pays pauvres très endettés, à savoir la cohérence avec la dimension sociale de réduction de la pauvreté, les stratégies sectorielles et les priorités de l'aide bilatérale française, l'association de la société civile à la mise en œuvre et au suivi des projets C2D, la reconnaissance de la France comme chef de file dans la coordination des bailleurs de fonds pour l'élaboration de certaines stratégies sectorielles, etc.
13. Une attention particulière est accordée aux projets ayant une dimension sociale et permettant la création d'emplois avec redistribution de revenus. Les groupes cibles potentiellement bénéficiaires des financements FSD sont : l'ensemble des populations défavorisées, les groupes à potentiel économique, les chômeurs urbains, les citoyens des quartiers pauvres, etc.
14. Les domaines couverts par les C2D sont les suivants : l'éducation de base et la formation professionnelle, les soins de santé primaire et la lutte contre les endémies et le VIH/Sida, les équipements sociaux et les infrastructures sociales des collectivités publiques, l'aménagement du territoire et la gestion des ressources naturelles.
15. Selon Tchouassi (2004) exploitant les données des Nations Unies (2000) sur les migrations internationales, onze pays d'Afrique Subsaharienne (la Guinée Equatoriale, le Burkina Faso, la Sierra-Leone, le Bénin, le Mali, la Guinée-Bissau, le Cap-Vert, le Ghana, le Nigeria, le Sénégal et le Niger) ont connu un solde migratoire net négatif sur la période 1995-2000. Tandis que huit autres (le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la République Centrafricaine, la Mauritanie, le Tchad, le Togo, le Libéria et la Gambie) connaissent un solde migratoire net positif.
16. Les virements bancaires restent le principal mode de transaction utilisé par les marocains résidant à l'étranger, devant les virements postaux et le transport des billets de banque par les touristes et les voyageurs.
17. Un courant de ces mouvements associatifs et des Organisations de coopération internationale (OCI) développe des liens de solidarité avec des associations « diasporiques » pour appuyer la société civile et les partis d'opposition dans leurs luttes pour la démocratie et l'État de droit en Afrique. Au Québec (Canada) on peut citer, entre autres, l'exemple du Collectif pour la démocratie au Togo qui regroupe la Communauté togolaise au

- Canada (CTC), les OCI comme l'Association québécoise des organisations de coopération internationale (AQOCI), le Canadian University Solidarity Overseas (CUSO), le Centre international de solidarité internationale (CISO), mais aussi le mouvement syndical comme la Centrale des enseignants du Québec (CEQ) Champlain et la Ligue des droits et libertés du Québec (LDLQ). En France, on peut citer l'Association Survie.
18. L'économie sociale se définit comme une approche et une pratique de l'économie fondée sur les principes éthiques de solidarité, de responsabilité, d'autonomie, d'utilité collective, de plus-value sociale et d'initiative citoyenne.
 19. Ces projets vont de l'agriculture à la santé en passant par l'éducation, l'alimentation en eau potable dans la région, la construction de mosquées, etc.
 20. Ces instructions du migrant portent le plus souvent sur : la construction des maisons au pays dans les quartiers chics des grandes villes, la contribution à l'amélioration des réseaux de communication (électrification, téléphonie et route), amélioration des points d'eau potable, l'équipement des centres de santé et des écoles, le versement des sommes mensuelles aux parents, etc.
 21. Cette concertation devrait être faite en tenant compte de la « *citoyenneté* » du migrant et des droits y relatifs. Des pays comme le Sénégal, le Mali, etc. disposent déjà d'un Ministère qui s'occupe de sa diaspora. Pourquoi ne pas emboîter leurs pas en créant ne serait-ce qu'une Direction ?
 22. Par le « *codéveloppement* », les autorités françaises tentent d'organiser de manière concertée avec les pays de migration les flux migratoires pour rentabiliser le « *fait migratoire* » en favorisant les investissements dans les pays d'origine. Pour que l'immigration soit profitable aux pays de départ et d'accueil, il faudrait promouvoir les investissements productifs générateurs d'emplois, les transferts de compétences et de techniques (Dieng 2002).
 23. À la suite de la crise financière internationale survenue en 1997 et qui avait compromis les efforts de bon nombre de pays en développement, l'on s'est préoccupé davantage de la nécessité de trouver des solutions idoines aux questions relatives au financement du développement. Les grandes puissances se sont alors engagées à organiser une conférence qui s'est tenue à Monterrey au Mexique en mars 2002 pour mettre en place une action mondiale qui a produit le « *consensus de Monterrey* ».

Références

- Armstrong, J. A., 1976, « Mobilized and Proletarian Diasporas », *American Political Sciences Review*, n°70, vol. 2, pp.393-408.
- Assogba, Y., 2002, « Diaspora, mondialisation et développement de l'Afrique », *Nouvelles Pratiques Sociales*, vol. 15, n°1, pp.98-110.
- Banque Mondiale, 2003, *Global Development Finance*, Washington D. C.: BM.
- Banque Mondiale, 2000, *Preliminary Document on the Enhanced Initiative for Heavily Indebted Poor Countries*, Washington D. C.: BM.
- Bruneau, M., 1995, (sd), *Les diasporas*, Reclus : Montpellier
- Cameroun, 2004, *Document de stratégie de réduction de la pauvreté*, Yaoundé : MINEFI
- Condamines, Ch., 1993, « Les immigrés, atouts du développement », *Le Monde diplomatique*, n° 477, décembre, p. 25.

- Dembélé, M. D., 1999, « Le rôle des émigrés dans le développement national du Sénégal : implications socio-économiques et perspectives », Communication au Colloque sur *l'émigration sénégalaise : Situations et perspectives*, organisé par l'Assemblée Nationale et la Fondation Friedrich Ebert, 10-11 juillet : Dakar.
- Dembélé Moussa D., 2001, « Le financement du développement et ses alternatives : le rôle des mouvements sociaux et politiques », *Alternatives Sud*, vol. 8, n°3, pp. 229-251.
- Dewitte, Ph., 1995, « Les migrants, coopérants de demain ? », *Projet*, n°241, pp. 80-88.
- Dieng, S. A., 2002, « Pratiques et logiques de l'épargne collective chez les migrants maliens et sénégalais en France », *Afrique et Développement*, vol. XXVII, n° 1 & 2, pp. 144-174.
- Hovanessian, M., 1998, « La notion de diaspora. Usage et champ sémantique », *Le Journal de Anthropologues*, n°72-3, pp. 11-30.
- Ketkar, S. et Ratha, D., 2005, « Securisation of Future, Remittances Flows: A Global Overview », Inter-American Development Bank, Washington D. C., June.
- Massé, R., 2004, « Financer le développement de l'électrification rurale », Coll. Études et Travaux, Série en ligne n°2, Éditions du GRET, www.gret.org, 108p.
- Médam, A., 1993, « Diaspora/diasporas : archétype et typologie », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, n°9, vol. 1, pp.59-66.
- Meyer, J.-B., Kaplan, D. et Charum, J., 2001, « Nomadisme des scientifiques et nouvelle géopolitique du savoir », *Revue Internationale des Sciences Sociales*, n° 168, juin, pp.341-354.
- Nations Unies, 2002, Rapport de la conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey au Mexique, du 18 au 22 mars : New York, 103 p.
- Nforgan, C. et Ouattara, S., 2004, « La marmite de l'argent des migrants », *Défis Sud*, n°62, pp.27-28.
- Office des Changes, 2003, « Balance des Paiements », Rabat, Maroc.
- Sall, B., 1996, « Anétatisme et modes sociaux de recours », *Cahiers du GEMDEV*, n°24, pp. 170-176.
- Sheffer, G., ed., 1986, *Modern Diasporas in International Politics*, Londres : Croom Helm.
- Tamba, I., ed., 2001, *Cameroun: enjeux et défis de l'initiative PPTE*, Yaoundé :Presses Universitaires d'Afrique.
- Tchouassi, G., 2004, « Migrations et envois d'argent des migrants en Afrique au Sud du Sahara », *Techniques Financières et Développement*, n°76, pp. 37-46.
- Tchouassi, G., 2005, « Opportunités et contraintes actuelles des sources de financement des projets urbains au Cameroun », Communication au séminaire international à l'Université F. A. de Sétif, Algérie.
- Wets, J., 2004, « Réflexions sur la migration et le développement », *Dialogue EPC-FRB sur la migration*, Genève, OIM.
- Wimaladharma, J., Pearce D. et Stanton D., 2004, « Transferts des migrants : un nouveau financement pour le développement ? », *Techniques Financières et Développement*, n°76, pp. 29-36.

